



Baie-D'Urfé

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 911-30

(Art. 345 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19
et règlement numéro 1062)

Le 12 novembre 2024, le conseil municipal a adopté de règlement numéro 911-30 dont le titre ci-dessous, précise l'objet :

Règlement numéro 911-30 modifiant le règlement numéro 911 sur la circulation

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville: [Ville de Baie-D'Urfé \(baie-durfe.qc.ca\)](http://ville.baie-durfe.qc.ca). Des copies du règlement peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ce texte réglementaire sera également disponible sur le site Internet de la Ville : [Ville de Baie-D'Urfé – Règlements municipaux \(baie-durfe.qc.ca\)](http://ville.baie-durfe.qc.ca).

Le règlement numéro 911-30 entre en vigueur au moment de l'accomplissement des formalités de publication prévues au règlement numéro 1062.

NOTICE OF ADOPTION OF BY-LAW NUMBER 911-30

(Art. 345 of the Cities and Towns Act, RLRQ c. C-19 and
by-law number 1062)

On November 12, 2024, the municipal council adopted by-law number 911-30, the purpose of which is as follows

By-law number 911-30 amending traffic by-law number 911

This by-law is available for consultation at the municipal office, whose hours of opening are specified on the Town's website: [Town of Baie-D'Urfé \(baie-durfe.qc.ca\)](http://town.baie-durfe.qc.ca). Copies of the by-law may be issued upon payment of the required fee. This by-law will also be available on the Town's website: [Town of Baie-D'Urfé – Municipal By-laws \(baie-durfe.qc.ca\)](http://town.baie-durfe.qc.ca).

By-law number 911-30 comes into force upon accomplishment of the publication formalities provided for in by-law number 1062.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière/Town Clerk



Baie-D'Urfé

Certificat de publication de l'avis public

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 911-30

(Art. 345 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19 et règlement numéro 1062)

Je certifie que l'avis public ci-dessus a été :

- [1.] affiché le 13 novembre 2024 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 13 novembre 2024.

Baie-D'Urfé, le 13 novembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Brunet'.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière